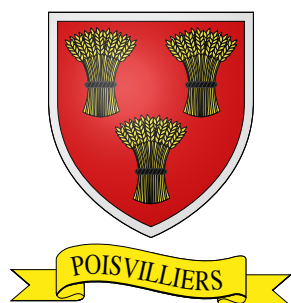


POISVILLIERS • 2023

BULLETIN MUNICIPAL



Inauguration du nouveau city-stade





29 rue de la Forte Maison
 28300 POISVILLIERS
 02 37 21 74 08
 contact@romainpascal.fr
 www.romainpascal.fr



chauffage



plomberie



sanitaire



traitement
de l'eau



remplacement
chaudières
gaz et fioul



installation
& rénovation
de salle de bain



pompe
à chaleur



chaudières
granulés
de bois



infos utiles

MAIRIE DE POISVILLIERS

CONTACTS

32 rue du Village
28 300 POISVILLIERS

Tél. 02 37 22 81 50

Fax : 02 34 40 05 44

Courriel : mairie@poisvilliers.fr

Site : www.poisvilliers.fr



facebook.com/poisvilliers



instagram.com/poisvilliers



Poisvilliers

PERMANENCE

Mardi et Mercredi
de 11h à 12h

Ou sur rendez-vous

ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire Marie BOURGEOT

1^{er} adjoint Fabrice DIEU

Urbanisme

2^e adjoint Thierry PASCAL

Finances

3^e adjoint Fabienne DUPIN

Communication et
services à la personne

Conseillers :

Philippe BRUCH

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Mathilde PELLÉ

Jérôme PIRIOU

Corinne RIGAUD

4 • LE MOT DU MAIRE

5 • COMMISSIONS COMMUNALES

6 - 13 • POINT SUR LES CONSEILS
MUNICIPAUX 2022

14 • BUDGET 2022
EN QUELQUES CHIFFRES

15 - 17 • URBANISME 2022

18 - 19 • DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES
& INFORMATIONS
PRATIQUES

20 - 21 • CHARTRES MÉTROPOLÉ

22 - 28 • VIE DE LA COMMUNE
26 - 27 LES PETITES CANAILLES

29 - 32 • VIE SCOLAIRE

33 • ÉTAT CIVIL 2022

34 • DATES À RETENIR 2023

Textes et photos : Mairie de Poisvilliers
Directeur de la publication : Marie BOURGEOT
Régie publicitaire - mise en page - impression :
ATOCOM 02 37 91 50 00.
Remerciements aux annonceurs.



“

Tout d'abord permettez-moi de vous adresser à chacun d'entre vous tous mes vœux pour une année 2023 riche en évènements, avec une santé de fer, des rires plein les oreilles et des rêves plein la tête !

4

Pour revenir sur 2022, nous avons repris peu à peu nos marques après le Covid qui nous a tant éloignés les uns des autres pendant deux ans. Les manifestations organisées par l'équipe municipale ont été très suivies et nous avons pu à nouveau nous rencontrer. Les nouveaux arrivants ont pu côtoyer les résidents de longue date, écouter les anecdotes, l'histoire de Poisvilliers et faire connaissance avec cette ambiance si particulière, si propre aux petits villages.

Nous avons également pu à nouveau imaginer des projets et en réaliser quelques-uns : tout d'abord, la rue de la Cordonnerie qui devrait être finalisée début 2023 et le nouveau city-stade qui a vu le jour cet été. A la rentrée, c'est le parcours sportif

de la place des Tilleuls qui a été installé pour compléter l'offre auprès des plus jeunes et nous avançons petit à petit dans le projet cimetière avec la mise en place d'une végétalisation dans le cadre du « Zéro-phyto ».

Pour 2023, nous avons à nouveau à cœur de mettre en place plusieurs chantiers. Certains auront vocation à faire faire des économies à long terme, d'autres ont plutôt vocation à améliorer votre sécurité ou à faciliter l'accès aux lieux publics...

Mais un changement de taille est toutefois à noter pour 2023 : en effet, notre agent communal, Yannick Bouchery est parti à la retraite après 22 ans de bons et loyaux services. Pendant toutes ces années, il a été les yeux, les

oreilles et les mains du village et nous pouvons le remercier de son dévouement. Nous lui souhaitons une belle et agréable retraite entre matchs de foot et jardinage !

Enfin, sachez que tous vos élus continuent d'avancer avec l'envie permanente de faire vivre votre village, de vous permettre de vous retrouver et de profiter d'espaces agréables et de moments conviviaux ! Vous avez été au rendez-vous en 2022, vous vous êtes déplacés nombreux à la fête des voisins, à l'inauguration du city-stade, lors du 13 Juillet et nous vous en remercions vraiment. Nous voici donc encore plus motivés à faire de 2023 une très belle année !

Soyez au rendez-vous !

”



COMMISSIONS

Urbanisme · Voiries Bâtiments · Espaces Verts

Président :

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Fabrice DIEU

Membres de la Commission :

Philippe BRUCH

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Finances

Président :

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Thierry Pascal

Membres de la Commission :

Fabrice DIEU

Jérôme PIRIOU

Philippe BRUCH

Fêtes et cérémonies · Social Communication

Président :

Marie BOURGEOT

Vice Président :

Fabienne DUPIN

Membres de la Commission :

Elodie CADIOU

Bruno DEHAYE

Stéphanie JEULIN

Corinne RIGAUD

Commission Inter-communale des Impôts Directs

Délégué :

Bruno Dehaye

Suppléant :

Stéphanie Jeulin

CHARTRES MÉTROPOLE

SPL Chartres Aménagement

Représentant :

Fabrice DIEU

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Délégué :

Thierry PASCAL

Suppléant :

Fabrice DIEU

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et radicalisation (CISPDR)

Délégué en titre :

Marie BOURGEOT (Maire)

Délégué suppléant :

Élodie CADIOU

Représentant «VELO»

Corinne RIGAUD

DÉLÉGUÉS

Syndicat Intercommunal de la région de Fresnay le Gilmert (SIA)

Titulaires :

Marie BOURGEOT

Fabrice DIEU

Suppléant :

M. Philippe BRUCH

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Berchères-S-t-Germain / Poisvilliers (SIRP)

Titulaires :

Marie BOURGEOT

Elodie CADIOU

Philippe BRUCH

Fabrice DIEU

Thierry PASCAL

Suppléant :

Stéphanie JEULIN

Comité Local d'Animation et de développement (CLAD) Région Centre

Titulaire :

Fabienne DUPIN

CORRESPONDANTS

ADAPEI28 :

Philippe BRUCH

Défense :

Bruno DEHAYE

Culture :

Stéphanie JEULIN

Sécurité routière :

Philippe BRUCH

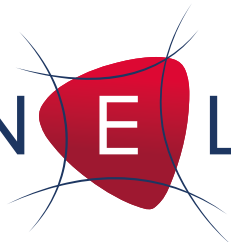
Environnement :

Fabrice DIEU

Votre fournisseur

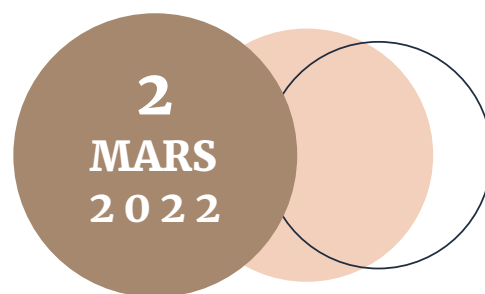
Gaz Naturel
et **Électricité**

à Chartres,
en Eure-et-Loir,
et sur toute la France

S Y N E L V A 

02 37 91 80 00 www.synelva.fr

PROCÈS VERBAL



BUDGET

Compte administratif 2021

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est élu président de séance à l'unanimité pour présenter le compte administratif 2021.

Exercice 2021 POISVILLIERS - Budget en euros

	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice
Investissement	29 817,07	23 416,03	- 6 401,04
Fonctionnement	230 977,81	269 756,11	+ 38 778,30
Totaux	260 794,88	293 172,14	+ 32 377,26

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 15 350,01		- 6 401,04	-21 751,05
Fonctionnement	+ 77 177,53	-15 350,01	+ 38 778,30	+ 100 605,82
Totaux	+ 61 827,52	-15 350,01	+ 32 377,26	+ 78 854,77

Les comptes sont en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie principale de Chartres métropole.

BUDGET

Travaux et achats en investissement 2022

Mme le Maire présente les investissements et les achats pour lesquels des dossiers de subventions ont été déposés :

1 - ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES : 68 486€

- City stade : 55 939 € TTC
- Portillon sous le préau de la cantine : 9 417 € TTC
- Alarme pour les malentendants 3 129 € TTC

2 - ÉCO-RÉNOVATION DU CIME- TIÈRE : 32 548 €

- Réfection du mur 17 066 € TTC
- Enherbement 7 418 € TTC
- Allée stabilisée 8 064 € TTC

3 - ÉGLISE ACCÈS PMR : 39 457 €

- Terrassement 7 827 € TTC
- Accès et marches 31 630 € TTC

4 - NUMÉRISATION DES SERVICES : 6 334 €

- Copieur 4 560 € TTC
- PC portable 1 774 € TTC

Pour cette enveloppe d'environ 146 000 € TTC, les subventions attendues se situent entre 70% et 80% de la dépense hors TVA. Le reste à charge oscillera donc entre 24 000 € et 36 000 €.

En 2021, pour un montant de 90 000 € de travaux, la commune a diminué son excédent de fonctionnement de 10 000 € sans faire d'emprunt.

M. Philippe BRUCH évoque l'état de dangerosité du city stade et propose de procéder à une remise en état partielle afin de sécuriser les lieux si l'investissement est reporté à 2023. Mme le Maire donne les montants des devis fournis par Agorespace pour une mise en sécurité ou une construction neuve. Le devis de réfection

étant plus élevé que celui d'un produit neuf, Thierry PASCAL s'étonne du montant particulièrement élevé des éléments type buts de hand ou lames de bois.

M. Philippe BRUCH estime que le city stade va continuer à se dégrader chaque année contrairement au cimetière et préconise donc de prioriser le complexe sportif fréquenté par les familles, les adolescents et les scolaires.

Mme Marie BOURGEOT rappelle que la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public, dont l'église, est une obligation légale pour les communes.

M Jérôme PIRIOU demande si les aires de jeux sont contrôlées et s'il est bien mentionné que le bien se dégrade. M. Fabrice DIEU confirme que les panneaux de baskets ne bougent pas mais que toute la structure en bois est à changer.

Quelle que soit le fournisseur ...

retenu par le conseil municipal, la priorité sera de mettre le city stade en conformité avec les règles de sécurité.

BUDGET

Subventions et cotisations 2022

Mme le Maire demande au conseil municipal de fixer les cotisations et les subventions 2022 aux divers organismes et associations. Les membres de l'assemblée s'accordent, comme toujours, à privilégier les associations locales et notamment celles en relation avec les enfants de la commune.

CHARTRES MÉTROPOLE

Proposition d'un service de balayage des voies en agglomération

Les services de l'agglomération vont mettre à disposition des communes rurales leurs moyens matériels et humains pour le balayage de la voirie en agglomération. Cette mutualisation de moyens fera l'objet d'un remboursement de la commune à la Communauté d'agglomération de Chartres métropole. L'assemblée approuve cette mutualisation des services de

Chartres métropole. Une convention devra être établie entre les deux parties concernées.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Personnel

Suite à une mise à jour de sa carrière, l'agent communal du service technique devrait pouvoir bénéficier d'une carrière longue et envisager sa demande de mise à la retraite dès 60 ans. La commune devra donc réfléchir, dans un futur proche, au profil du poste d'agent technique qu'elle souhaite mettre en place.

En effet, face à la difficulté pour le regroupement pédagogique de recrutement d'un chauffeur de car sur un poste annualisé d'environ 15h00 par semaine, il serait peut-être possible de mutualiser les moyens humains avec 15h sur le poste de chauffeur et 20h00 sur le poste d'agent technique. M. Philippe BRUCH connaît une personne potentiellement intéressée par ce type de poste. Mme le Maire indique également que M. Valentin BIDARD pourrait éventuellement correspondre au profil recherché mais qu'il ne sera pas disponible avant 2025.

2 - Fêtes et cérémonies

La commune est inscrite au « Nettoyage de printemps 2022 ». Mme Fabienne DUPIN gère l'intendance de la manifestation prévue le 21 mai 2022 et les volontaires sont les bienvenus pour l'accueil et l'encadrement des participants.

3 - Travaux

Mme le Maire annonce à l'assemblée que Chartres métropole a inscrit à son programme de travaux 2022 l'enfouissement du réseau électrique pendant les travaux de réfection de la rue de la Cordonnerie.

4 - Conseil départemental

M. Philippe BRUCH évoque à nouveau les panneaux d'entrée de village qui sont régulièrement abîmés et notamment celui à la sortie de la rue de la Forte Maison.

5 - Sécurité

Mme le Maire évoque les points abordés avec le Lieutenant DE-ROCCQ au cours de leur rencontre en mairie (circulation et vitesse des véhicules, trafic de stupéfiants, problème de voisinage...).



BUDGET

Vote des taux foncier bâti/ foncier non bâti

M. Thierry PASCAL présente à l'assemblée le budget de la commune de Poisvilliers et propose une nouvelle fois le maintien des taux pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) :

46,40% (TFB)

- Taxe foncière (non bâti) :

37,14% (TFNB)

Vote du budget 2022

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 : +100 605,82€

Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2021 : -21 751,05€

Considérant qu'il a été décidé d'affecter à la section d'investissement à l'article 1068 : 48 665,70€

Considérant les recettes attendues et les dépenses prévues, le budget s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 317 058,12€
- Dépenses et recettes d'investissement : 257 002,70€

Soit un total de 574 060,82€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote le budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : Mme GLAZIOU sollicite la mairie pour sceller une urne sur le monument funéraire de ses parents. ●●

Mme le maire rappelle que les maires ne peuvent pas refuser le scellement d'urnes sur les monuments pour des raisons esthétiques. En revanche, la réglementation est identique aux dispositions classiques des concessions et le droit à inhumation. La concession des parents de Mme GLAZIOU étant nominative et excluant de fait de nouvelles inhumations, le conseil municipal ne peut valider le scellement d'une urne sur le monument.

Incivilités : Les dépôts sauvages d'immondices au pied des conte-neurs étant récurrents, M. Thierry PASCAL évoque la possibilité d'installer une caméra. La question sera évoquée auprès du service adéquat de Chartres métropole.

Panneaux Poisvilliers : M. Philippe BRUCH rappelle le problème des panneaux d'entrée et de sortie de POISVILLIERS régulièrement abîmés par des véhicules. M. Fabrice DIEU précise que celui situé rue de la Forte Maison est

placé trop près de la route et devra donc être décalé pour éviter qu'il soit en permanence heurté.

Mme RIGAUD évoque également la traversée du village par de nombreux camions. Mme le Maire précise que le Conseil départemental a donné son feu vert pour que la commune prenne un arrêté interdisant les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur le territoire communal.

Délinquance : M. Jérôme PIRIOU a constaté la reprise du trafic de stupéfiants le soir sur la place de l'école.

Mme le Maire profite que le sujet soit abordé pour distribuer aux membres du conseil municipal le rapport établi par la gendarmerie sur leurs actions en 2020 et 2021 sur le territoire communal. Une information sera faite à la gendarmerie avec demande de passage pour ne pas laisser ce type d'activité s'installer.

Personnel : M. Jérôme PIRIOU demande si la mairie a reçu des

CV dans le cadre de l'embauche d'un agent technique. La date de départ à la retraite de l'employé communal n'étant pas encore fixée, la recherche n'a pas encore été officialisée.

Parrainage : M. Bruno DEHAYE s'interroge sur les parrainages des candidats à l'élection présidentielle. Mme le Maire confirme qu'elle a eu de très nombreuses sollicitations mais qu'elle n'a pas souhaité donner suite.

Problèmes de voisinage :

- Stationnements gênants, livreurs qui urinent dans la rue

Mme le Maire précise qu'elle est régulièrement en contact avec les habitants concernés afin de trouver des solutions qui désamorceraient les tensions. Pour les problèmes de stationnement, la matérialisation au sol semble la solution la plus simple à mettre en œuvre. Les services de la voirie du Conseil départemental seront contactés pour avis technique.



COMPTE-RENDU

Délégations générales au Maire

Subventions sollicitées auprès des organismes financeurs :

- Le Conseil départemental (FDI) : 100% d'attribution
- La Communauté d'agglomération de Chartres métropole (Fonds de concours) : 100% d'attribution
- L'état (DETR et DSIL) : 50% d'attribution soit deux dossiers retenus sur quatre.

- City stade/alarme malentendant et portillon école : accordé à hauteur de 30% du HT.
- Accès PMR du cimetière accordé à hauteur de 20% au lieu des 50% sollicités.

Mme le maire propose à l'assemblée de ne pas réaliser la pose de l'alarme dans l'école afin de pouvoir accepter le devis à 7500€ HT pour l'installation du parcours sportif en bois et des buts de foot du programme d'achat de 2021. Le conseil municipal approuve ce choix.

URBANISME

Opération Rabot d'or 3^e tranche : objectifs, programme et arrêt du périmètre de l'opération d'aménagement

M. DE JOCAS, directeur de la SPL Chartres Aménagement rappelle que le droit de préemption instau-

ré par la commune sur les zones constructibles garantit la maîtrise des futurs aménagements de la commune.

La commune de Poisvilliers mène une réflexion sur l'urbanisation d'un secteur qui comprend les terrains classés en zone 1AU au Plan local d'urbanisme (PLU).

C'est une frange urbaine stratégique en devenir considérant qu'elle préfigure la 3^{ème} tranche du lotissement du Rabot d'Or et qu'elle se localise en limite de l'entrée sud du village.

Le Conseil municipal souhaite y développer un projet d'habitat pavillonnaire dans le respect de l'identité du village et de son insertion dans son contexte environnemental et rural avoisinant. Le programme prévisionnel des constructions de l'opération portera sur la réalisation de logements

individuels d'accès à la propriété privée, ainsi qu'une part de logements sociaux individuels, en location, d'une surface cessible totale d'environ 8000m². Une surface d'environ 2000m² est envisagée pour les voiries et les espaces publics permettant de répondre aux besoins des habitants et des usagers du quartier. Il n'est à ce jour pas prévu d'équipements publics particuliers.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment le périmètre, les objectifs et le programme poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le périmètre de l'opération Poisvilliers – Rabot d'or 3ème tranche au périmètre délimité et d'approuver les objectifs et le programme de l'opération tels que décrits ci-avant.

Mme le Maire précise que le projet envisage un ou deux logements sociaux disséminés dans le futur lotissement.

M. Philippe BRUCH rappelle que certains logements sociaux peuvent être onéreux.

M. Jérôme PIRIOU invite les élus à éviter les partenariats avec le Conseil départemental via Habitat Eurélien qui propose des barres de six logements sociaux parmi des programmes d'accès à la propriété (voir Champhol, base aérienne). Ces barres peuvent dévaloriser les propriétés privées et générer des nuisances de voisinage.

PERSONNEL

Création de poste d'agent technique polyvalent à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de la radiation des cadres de l'agent technique polyvalent (retraite), considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Entretenir et assurer les opérations de maintenance des équipements, de la voirie, des bâtiments communaux

- Gérer la création et l'entretien des espaces verts
- Gérer l'entretien des matériels et outillages
- Aider lors des manifestations et événements ponctuels
- Distribuer les courriers de la mairie aux habitants

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois tenant compte de l'ouverture de 3 postes similaires avec 3 durée hebdomadaires différentes, autorise le maire à signer les actes nécessaires au recrutement et si besoin, de recruter des agents contractuels.

Indemnité de gardiennage de l'église 2022

Le conseil municipal décide d'accorder à M. Yannick BOUCHERY, adjoint technique, l'indemnité annuelle de gardiennage des églises pour un montant de 479,86€.

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir

La commune adhère actuellement au SISTEL pour le service de médecine du travail pour le suivi des trois agents communaux. Le tarif annuel est de 281€ pour une visite tous les 5 ans.

Le Centre de gestion d'Eure et loir propose aux communes un nouveau service de médecine préventive au tarif prévisionnel de 230€ pour une visite par agent tous les deux ans.

Mme le Maire porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion à compter du 01/01/2023 et propose d'adhérer à ce nouveau service de médecine préventive dans la mesure où le Centre de gestion assure déjà la mission de Comité médical en cas de longue maladie ou reclassement des agents.

CHARTRES MÉTROPOLE

Convention d'aide aux communes

Depuis 2019, Chartres Métropole a mis en place un accompagnement juridique des communes membres à travers une convention arrivant à son terme le 30 juin 2022. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération souhaite développer et étendre ce dispositif à d'autres domaines. L'assemblée délibérante décide de retenir les options suivantes : appui juridique, appui ingénierie, appui secrétariat de mairie, appui mise à disposition de matériel. Cet appui aux communes aura vocation à s'étoffer dans le temps selon les besoins identifiés par les communes.

Le conseil municipal approuve la convention avec Chartres métropole relative à l'appui aux communes membres.

QUESTION DIVERSES

1 - Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

À compter du 1^{er} juillet 2022, l'affichage des actes des collectivités doit se faire de façon dématérialisée. L'affichage papier peut continuer de manière optionnelle.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, une délibération est nécessaire pour déroger au droit commun.

Les membres du conseil municipal valident le droit commun et maintiennent l'affichage papier en option.

2 - Commission urbanisme : Compte-rendu de M. DIEU

- Directive paysagère pour la protection des vues sur la cathédrale de Chartres : la hauteur des constructions est limitée selon des zones.

- Circulation : Travail en cours sur le sens de circulation dans le village.

- Passage à 30km avec récupération des panneaux existants ...

- Règles de stationnement en cours d'élaboration / message de prévention avant procès-verbaux par les officiers de police judiciaire (maire et adjoints).

3 - Circulation : Faire un rappel, par courrier, de l'obligation pour les taxis et les employés de l'IME de respecter l'itinéraire fléché pour rejoindre l'IME.

Mme Corinne RIGAUD : Le projet de circulation à sens unique

dans le village peut-il générer des passages plus importants de véhicules dans certaines rues ?

Rue Forte Maison : Comment régler le problème récurrent des lycéens qui se dirigent vers l'arrêt de bus en cheminant sur la route car les trottoirs sont encombrés ou trop étroits ?

M. Bruno DEHAYE : Dangerosité de la sortie de l'IME pour les taxis par absence de visibilité.

4 - Propreté : M. Jérôme PIRIOU : Nécessité de mettre l'accent sur la propreté dans le cœur du village : désherber les trottoirs et s'assurer de la propreté au niveau de la mairie, nettoyer et gérer l'environnement proche du local technique (débris divers en déchetterie, rangement de la remorque à l'arrière etc.).



COMPTE-RENDU

Délégations générales au maire

1 - Emprunt contracté : 3 ans-30 000€-taux de 1.67%-échéance trimestrielle de 2568,36€. La 1ère échéance interviendra en 2023 si les crédits sont débloqués.

2 - FDI 2022 pour le parcours sportif place des tilleuls : le Conseil départemental n'a pas validé le remplacement de l'alarme pour malentendant par la pose des jeux. En revanche, par dérogation de leur part, la dépense pourra être réalisée sur le budget 2022 et la demande de subvention à hauteur de 30% du H.T. sera demandée sur l'année 2023.

3 - Le conseil municipal maintient son choix de privilégier les associations locales pour les subventions accordées dans le budget 2023.

BUDGET

Remboursement commune de Berchères Saint Germain-Pot départ des CM2

Afin d'optimiser les coûts, les communes de Poisvilliers et de Berchères Saint Germain ont

décidé de se regrouper pour organiser le pot de départ des élèves scolarisés en CM2. Au regard des dépenses respectives des deux communes, Poisvilliers doit émettre un titre au nom de la commune de Berchères Saint Germain d'un montant de 55,31€.

Location jardin ZH 15

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 17/06/2002, le conseil municipal avait accepté de louer la parcelle ZH 15 à M. et Mme TOUCHART, 59 rue du village, à des fins de jardinage.

M. et Mme TOUCHART ayant vendu leur maison, les nouveaux propriétaires, M. Pierre BASTARD et Mme Marine CHEVALLIER, ont exprimé leur souhait de conserver cet accord avec la mairie afin de pouvoir entretenir le potager contigu à leur maison. Madame le Maire propose de fixer le tarif annuel de la location à 30€.

PRÉFECTURE

Dématérialisation @ctes et contrat prestataire

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la préfecture via le système @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). En complément, une convention devra être conclue avec la préfecture. Le conseil municipal approuve le principe de la télétransmission des actes de la collectivité à la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Voirie-urbanisme

1-1-Dépose et pose du nouveau city-stade :

Mme le maire remercie tous les bénévoles qui ont participé au démontage de l'ancienne structure.

1-2-Enherbement du cimetière : L'entreprise est intervenue durant l'été mais le travail ne correspondait pas au devis en termes de durée et de matériel nécessaire à l'opération. Le responsable de l'entreprise doit donc renvoyer une équipe pour une intervention plus approfondie.

1-3-Enfouissement des réseaux rue de la Cordonnerie :

L'enfouissement des réseaux rue de la Cordonnerie a débuté le 13 septembre 2022. Les poteaux existants seront retirés quand ORANGE aura procédé au raccordement de son réseau (janvier/février 2023). Au terme de ces travaux d'enfouissement, la commune pourra commencer la réfection de la route. Suivi par Eure et Loir ingénierie (ELI), ce dossier a pris du retard suite au remaniement de leur équipe. Des devis sont en cours d'élaboration.

M. Thierry PASCAL propose d'attendre l'enlèvement des poteaux avant de procéder à la réalisation de l'enrobé.

Mme le maire précise que malgré ces travaux, les services de Chartres métropole n'ont pas

souhaité procéder à un contrôle des réseaux humides (eau potable-assainissement-eaux pluviales).

1-4-Terrains Legué (rue de la Plume et rue du Grand Sentier) : Consécutivement à la viabilisation des terrains de M. Legué situés rue de la Plume et rue du Grand Sentier, trois permis de construire ont été déposés et refusés par la mairie pour manquement au règlement du PLU, notamment au niveau architectural et pour non-respect des hauteurs préconisées par la Directive de protection des vues sur la cathédrale dans cette zone (de 7 à 9 mètres de haut). Organisée au mois d'août entre les élus et les demandeurs, une réunion a permis aux intéressés de mieux cibler les attentes de la commune et mis l'accent sur les recommandations architecturale du PLU qui n'avaient pas retenu l'attention des constructeurs.

1-5 Contrat DEKRA

Le contrat DEKRA pour le contrôle des jeux extérieurs sera dénoncé en raison du manque de professionnalisme de l'intervenant. La société SOLEUS, qui a contrôlé le nouveau city stade, pourrait être retenue pour le contrôle annuel. Question de Mme Elodie CADIOU : La fermeture de la route départementale RD 133 est-elle envisagée comme prévu avec les services départementaux ?

Mme le maire : contact sera de nouveau pris avec le département et la commune de Saint Prest.

2 - Fêtes - cérémonies - communication

1-1 Animations

Créatrices de lien entre les habitants, l'animation du 13 juillet et l'inauguration du city stade du 27 septembre dernier ont connu un grand succès avec plus d'une centaine d'habitants présents. Les conseillers départementaux et les sénateurs présents à l'inauguration étaient agréablement surpris de la participation plutôt inhabi-

tuelle pour ce type de cérémonie. Mme le maire remercie chaleureusement Mme Fabienne DUPIN, 3ème adjoint, pour l'organisation du buffet. M. Bruno DEHAYE rappelle que la fête des voisins a été très appréciée également.

1-2 Bulletin municipal

Mme le Maire invite les conseillers à se rapprocher de Mme Fabienne DUPIN pour préparer le prochain bulletin.

1-3 Repas des anciens

Mme Fabienne DUPIN propose de fixer la date du repas des seniors. Le dimanche 27 novembre 2022 est retenu.

Le restaurant à Favières est très apprécié mais un peu loin. La possibilité de trouver un lieu plus proche est évoqué.

3 - Communauté d'agglomération de Chartres métropole

1. Taxe d'aménagement au 01/01/2022

La taxe d'aménagement (TA) s'applique sur la surface de plancher créée à l'occasion d'une construction. Dans la mesure où l'EPCI Chartres métropole détient la compétence des réseaux secs et humides, il est en droit de récupérer un pourcentage de la TA. D'optionnel, ce report de la TA des communes vers les EPCI est devenu, par décision d'État, obligatoire au 01/01/2022. Lors de la dernière conférence des maires de Chartres métropole, les maires ont eu le plaisir d'apprendre que Chartres métropole ne souhaitait pas récupérer la TA.

1-2 Gestion des déchets

a) Incivilités

Des habitants ont signalé très rapidement un dépôt sauvage de déchets verts à côté de la benne qui n'avait pas été vidée comme prévu au contrat avec PAPREC (lundi et vendredi). Le contrevenant, nouvellement arrivé à Poisvilliers, s'est excusé et, avec l'aide de M. Jean PRIEUR, a remis les déchets verts dans la benne quand le service a été rétabli après signalement à Chartres mé-

tropole de la défaillance du service de Paprec.

Intervention de M. DEHAYE : Peut-on afficher sur place qu'il y a obligation de se rendre en déchetterie lorsque la benne est pleine ?

Réponse de Mme CADIOU : Un message est passé sur Panneau Pocket

b) Bacs jaunes

Désormais les usagers doivent déposer dans les bacs jaunes la plupart des emballages y compris les barquettes de viande ou les pots vides de fromage blanc. Pour les Poisvillois, cela signifie plus de déplacements aux conteneurs et un problème d'hygiène pour le stockage de ces déchets ménagers. Vingt communes de Chartres métropole n'ont pas encore de bacs jaunes mais devraient en bénéficier fin 2023.

c) Déchets dangereux

Actuellement, les usagers peuvent déposer en déchetterie des déchets dangereux sur demande et sur facturation.

Un point d'apport d'amiante est envisagé dans les mois à venir avec un coût prévu de 1,4 millions d'euros.

Le taux de taxe voté par Chartres métropole est de 11,5% et pourrait évoluer en fonction des services rendus aux usagers.

1-3 Dotation de solidarité communautaire (DSC)

Chartres métropole a voté une DSC de 10 millions d'euros pour 2022. Chartres métropole propose que cette DSC fasse l'objet d'un versement minimum de 20 000€ pour toutes les communes dont la DSC est actuellement inférieure à ce montant. Cela représentera une augmentation budgétaire de 146 000€ pour la communauté d'agglomération. La dotation pour Poisvilliers sera donc de 20 000€ pour le budget 2023 contre 14 000€ en 2022.

4 - Personnel

La fiche de poste de l'agent technique polyvalent a été validée par la commission urbanisme. ●●●

Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Challet doit également recruter un agent technique suite au départ pour une autre commune de l'agent en poste. Les deux communes peuvent donc envisager de créer chacune un poste à 17h30 afin de proposer un temps complet pour augmenter leur chance de recrutement.

5 - Divers

À la rentrée scolaire, la route départementale RD 134-10 était barrée pour réaliser des travaux sur le pont. Prévenu tardivement, le service de transport REMI a supprimé l'arrêt des lycéens allée des Bouleaux. Après négociations pour pallier ce manque préjudiciable pour les usagers, le service REMI a accepté de transférer rue des Lilas l'arrêt pour les lycéens.

- Intervention de Mme Stéphanie JEULIN : Les chicanes prévues rue de la Forte Maison sont-elles toujours d'actualité ?

Réponse de Mme le Maire : Les travaux sont toujours à l'ordre du jour dans la mesure où les derniers aménagements (plateau surélevé, écluse et stop) n'empêchent pas la vitesse excessive des automobilistes.



COMPTE-RENDU

12

Délégations générales au maire

1- Accord de M. BASTARD et Mme CHEVALLIER pour la location de la parcelle ZH 15 pour la somme de 30€ par an et pour la durée restante du conseil municipal en cours soit 2023-2026.

2 - Devis ANERVEDEL validés pour la gestion des espaces verts sur deux années : 2022 - Devis de 4650€ et 2023 - Devis de 2220€.

3 - Rapport sur les activités 2021 de Chartres métropole reçu par les membres du conseil municipal.

CHARTRES MÉTROPOLE Taxe d'aménagement- Transfert à la Communauté d'agglomération de Chartres métropole.

Pour ce qui est de la clef de partage entre communes et EPCI, aucun seuil ni plafond de reversement n'est fixé législativement. Toutefois, au cours d'une réunion avec la Préfecture du 07 novembre 2022, l'agglomération a été joint de voter un taux « non

nul » au titre de ce dispositif. Ainsi, Chartres Métropole va proposer de voter une fraction de reversement à 0,1% afin de limiter au maximum les montants à reverser par les communes membres, déjà très impactées par la crise économique actuelle (majorations des prix de l'énergie, des matériaux, des denrées alimentaires... alors même que les recettes sont de plus en plus contraintes).

CHARTRES MÉTROPOLE

Rapport d'observations définitif de la Chambre des comptes régionale pour Chartres Métropole

Mme le Maire expose :

La Chambre Régionale des Comptes Région Centre-val de Loire a adressé à la commune de Poisvilliers le 17 octobre 2022, son rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la communauté d'agglomération Chartres métropole (cahier 1 et cahier 2) entre 2014 et 2019.

Le conseil communautaire a ainsi pris connaissance du document le 29 septembre 2022 au cours duquel ont été exposées les mesures déjà prises ou engagées en réponse aux recommandations formulées (Cahier n°1 – Une stratégie territoriale ambitieuse mais peu soutenable / Cahier n°2 – Les risques engendrés par l'externalisation).

PERSONNEL

Adhésion à la convention de participation « Santé » CDG 28

Les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par SOFAXIS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur comité technique. L'autorité territoriale rappelle que le montant de la participation employeur institué pour le risque « Santé » est de 10€ net par agent (part fixe) et qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

CORRESPONDANTS

Correspondant Incendie et sécurité

Le conseil municipal nomme comme « Correspondant Incendie-Sécurité » : Elodie CADIOU (Suppléant : Philippe BRUCH).

QUESTION DIVERSES

1 - Projets travaux :

- CIMETIÈRE : Accès PMR (personne à mobilité réduite) et réparation du mur en pierre donnant sur la rue du Village.
- ÉGLISE : Réfection de la toiture de l'église côté école-rénovation de l'estrade du fond de l'église, du placard de la sacristie et des bancs-clos.
- BÂTIMENTS (économie d'énergie) : Passage en LED des bâtiments-chauffage église.
- DÉFIBRILLATEUR : Nouveau modèle avec interface avec la mairie si défaillance (achat plutôt que location).
- VOIRIE : Stationnement alterné et passage au 30km/h-aménagement de la rue du Château d'eau pour ralentir la vitesse des véhicules.

2 - Voirie

2-1 : Rue de la Cordonnerie :

Les réseaux sont enterrés et les poteaux devraient être enlevés avant le 20/12/2022. La pose des nouveaux candélabres est prévue fin 2022 ou début 2023. La réfection de la route a pris du retard suite à la recomposition des services du Conseil départemental et la création d'une nouvelle équipe d'Eure et Loir ingénierie (ELI) en charge du projet. Un rendez-vous avec l'entreprise TP28 est prévu également pour chiffrer à nouveau la réfection de la rue.

2-2 : Rue du Village

Un projet d'élargissement du trottoir de la rue du Village au niveau de l'école, avec la mise en place d'un sens unique de circulation, est en cours de réflexion. ELI a fait un chiffrage à 41 000€ mais, comme pour la rue de la Cordonnerie, sans apporter de précisions sur la prestation technique. La réflexion se poursuit auprès d'un autre intervenant.

2-3 : Projet de l'autoroute A154

Suite au rendez-vous organisé en mairie avec les services du Conseil départemental, il en res-

sort les points suivants :

- Les potentielles voies à créer ne seront pas routes nationales mais départementales. Le Conseil départemental souhaite qu'elles soient prévues à l'avance pour les mettre à la charge du concessionnaire.
- Prévoir un coût privilégié pour les usagers locaux (abonnements) puisque la gratuité semble exclue.
- Gestion du bruit :
 - mur antibruit à construire (Poisvilliers est à environ 270 mètres de la route)
 - mur écologique (butte de terre végétalisée) plutôt que mur urbain
 - autoroute encaissée
- Remembrement pour mieux gérer :
 - la circulation des agriculteurs
 - les nouvelles emprises de terres agricoles à prévoir, en plus des réserves foncières de Chartres métropole.
- Pont de Poisvilliers :
 - réflexion à mener sur son maintien ou non au vu de sa largeur qui pourrait être insuffisante pour une voie autoroutière.
 - potentiel projet de le déplacer vers Berchères Saint Germain pour flécher les véhicules vers l'échangeur et vers la RD qui longe la RN 154, sans passer par Poisvilliers.

3 - Fêtes et cérémonies

3-1 Bulletin municipal

Mme Fabienne DUPIN expose :

Depuis plusieurs années, la société ATOCOM est chargée de l'élaboration du bulletin municipal (mise en page, annonceurs, impression). Des devis ont été sollicités auprès d'autres sociétés pour comparer les tarifs à prestation égale. La société d'Alain VELARD de Meslay le Grenet propose un tarif très concurrentiel.

M. Jérôme PIRIOU : Il existe peut-être des sites dédiés à la mise en page et à l'édition qui pourraient convenir à la réalisation du bulle-

tin municipal.

Mme le Maire précise que, dans ce cas de figure, la recherche des annonceurs devrait être réalisée par la commune.

3-2 Noël

- Prévoir l'installation de la boîte aux lettres du père Noël et des décorations du sapin.
- Balade du père Noël : Dimanche 11 décembre 2022. Un chocolat chaud sera proposé à l'issue du parcours.

3-4 Illuminations

M. Bruno DEHAYE : Faut-il réduire les illuminations du village pendant les fêtes de Noël au regard de la nécessité de réduire la consommation d'énergie, en durée ou en nombre ?

Mme le Maire : Les illuminations sont déjà limitées dans le temps puisque programmées avec l'éclairage public. De plus, les guirlandes sont en LED et la consommation reste limitée.

3-5 Concours de photos

M. Philippe BRUCH : Proposition d'organiser un concours photo en 2023 avec un jury et un prix remis à l'issue du concours.

4 - Incivilités

Un nouveau dépôt sauvage de déchets verts a été constaté près de la benne. Le temps doux a favorisé une taille tardive des végétaux et la mauvaise conception de la benne empêche de la remplir complètement.

5 - Eau potable

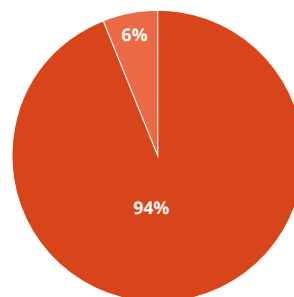
M. Jérôme PIRIOU signale l'absence de pression de l'eau potable ainsi qu'une odeur désagréable.

Mme le Maire informe que l'usine de dénitrification de Lèves est fermée pour nettoyage suite à la présence d'une bactérie non nocive mais nauséabonde. L'éloignement de la source en eau potable, pour alimenter Poisvilliers, génère une pression moindre et une désinfection au chlore plus importante.

INVESTISSEMENT

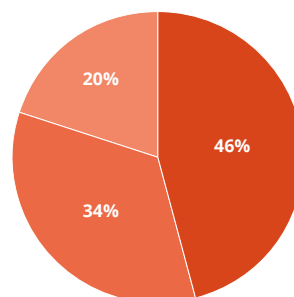
RECETTES

● Dotations fonds divers.....	22 091 €
● Subventions d'investissement	1 325 €
Total.....	23 416 €



DÉPENSES

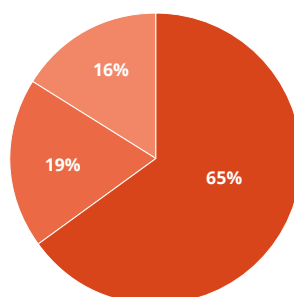
● Emprunts et dettes.....	20 741 €
● Report solde	15 350 €
● Immobilisations corporelles.....	9 075 €
Total.....	45 166 €



FONCTIONNEMENT

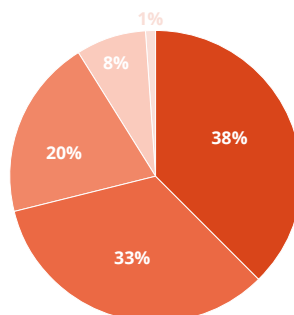
RECETTES

● Impôts et taxes	213 843 €
● Résultat reporté.....	61 827 €
● Dotations	52 908 €
Total.....	328 578 €



DÉPENSES

● Charges de gestion courante	87 794 €
● Charges de personnel.....	77 422 €
● Charges à caractère général	45 338 €
● Atténuations de produits.....	18 226 €
● Charges financières.....	2 195 €
Total.....	230 975 €



SUBVENTION ASSOCIATIONS 2022

Association sportive du collège Soutine	150€
Les Parents des Petites Canailles.....	800 €
La Prévention Routière.....	100€

ANERVEDEL.....	65€
ADMR.....	50€
L'association des Amis du COMPA.....	25 €

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	RIBEIRO Cédric	7 rue du Village	Idem	ZE46	Clôture - Changement de couverture (tuiles)
02	BOURGEOIT Rodolphe	17 rue du Village	1 rue du Château d'eau	E30	Transformation du Château d'eau en gîte rural
03	BAVOZET Florent	39 rue du Village	Idem	E123	Ouverture d'un portail impasse des Chasseurs
04	DUPIN Fabienne	40 rue des Lilas	Idem	E303	Ravalement - Changement des huisseries (volets et porte d'entrée)
05	ECO HABITAT ENERGIE	9 avenue de l'Alma SAINT MAUR DES FOSSES	4 rue de la Cordonnerie	E335	Panneaux photovoltaïques
06	HERVIEU Clément LEGRAND Mylène	9 rue du Village	Idem	ZE45	Piscine
07	ZAKNOUNE Antoine	46A rue de Bailleau LÈVES	33 rue de la Forte Maison	E98	Portail - Baie vitrée - Volets 4 fenêtres de toit - Retrait des vasis - Démolition de la cheminée - Condamnation porte fenêtre à l'étage
09	SCI LES BOULEAUX	35 rue du Village	5 rue de la Cordonnerie	E291	Réfection de toiture - Ravalement de façade - Aménagement. (rejet tacite)
10	LEGUE Hugues Chez TT géomètres experts	3 bis rue Saint Thomas CHARTRES	2 bis rue du Village	E328 E371 E330	Division en 7 lots dont 6 à bâtir
11	ALEXANDRE Franck	8 rue Principal MITTAINVILLIERS VERIGNY	28 rue du Village	E131	Rénovation façade Enduit mur - Toiture
12	GROUPE HABITAT ENERGIE CONSEIL	4 rue Christophe Colomb PARIS	53 rue du Village	ZH50 ZH51	Panneaux photovoltaïques
13	BIDARD Thierry	4 rue de la Cordonnerie	58 rue du Village	E462	Clôture
14	PICHON Arnaud	37 rue de la Forte Maison	Idem	E312	Ravalement

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	LEGENTY Yohan BENZENATI Nadia	3 résidence de la Croix Boissy FONTENAY LE VICOMTE	6 rue du grand Sentier	E328p E330p	Maison d'habitation (refus)
02	JARMUZYNSKI Mickaël JARMUZYNSKI Astrid	29 rue du Lieutenant-colonel Thomas M. Gray LION SUR MER	7 rue de la Plume	E330	Maison d'habitation (refus)
03	RAGUENEAU Clovis	50 rue du village	Idem	E284	Garage et carport (rejet tacite)
04	BORDIER Romain DOS SANTOS GASPAR Audrey	10 rue Jean Cadart FONTENAY SUR EURE	4 rue du Grand Sentier	E328p E330p	Maison d'habitation (refus)
05	LEGENTY Yohan BENZENATI Nadia	3 résidence de la Croix Boissy FONTENAY LE VICOMTE	6 rue du grand Sentier	E328p E330p	Maison d'habitation
06	JARMUZYNSKI Mickaël JARMUZYNSKI Astrid	29 rue du Lieutenant-colonel Thomas M. Gray LION SUR MER	7 rue de la Plume	E330	Maison d'habitation
07	RAGUENEAU Clovis	50 rue du village	Idem	E284	Garage et carport

PERMIS DE DÉMOLIR

N°	DEMANDEUR		TERRAIN		Travaux
	Nom	Adresse	Terrain	Réf.	
01	ZAKNOUNE Antoine	46A rue de Bailleau LÈVES	33 rue de la Forte Maison	E308	Bâtiments annexes (retrait - (205m²))
02	SCI LES BOULEAUX	35 rue du Village	5 rue de la Cordonnerie	E291	Bâtiments annexes (20m²)

TRAVAUX DE LA COMMUNE

La rue de la cordonnerie

Le chantier de rénovation du tronçon de la rue de la cordonnerie a été reporté car au printemps 2022 nous avons été informés que Chartres Métropole allait faire réaliser l'enfouissement des réseaux sur la partie concernée. Après la réalisation des études pour le passage des gaines et les analyses obligatoires avant la réalisation de tranchées, les travaux d'enfouissement ont débuté début septembre, s'en sont suivi la

pose des nouveaux lampadaires et les travaux de raccordements aux habitations, l'enlèvement des anciens poteaux béton est prévu courant janvier. Nous avons temporisé le redémarrage du chantier de rénovation dans l'attente de l'enlèvement des anciens poteaux afin de ne pas risquer d'endommager le nouveau revêtement, celui-ci reprendra donc à la sortie de l'hiver.



City stade

Cet équipement vieux de 20 ans commençait à montrer quelques signes de fatigue et devait être remplacé.

Ces travaux ont été réalisés pendant l'été, la dépose a été faite fin juillet par des élus du conseil municipal, afin de réduire les coûts pour la commune. Nous remercions Monsieur BOUVIER qui

nous a permis de brancher chez lui le matériel électrique nécessaire à la dépose, il a aussi procédé à l'enlèvement et mise en déchetterie de l'ancien équipement.

La société Agorespace a procédé à la pose du nouvel équipement début août, suivie des tests de conformité par un organisme agréé.



Parcours sportif

Un parcours sportif composé de cinq éléments a été installé courant septembre sur la place des tilleuls. Il a été choisi pour les plus jeunes. Pour les plus grands des buts foot/hand ont été reposés sur le stade, la conformité de ces équipements a été contrôlée par un organisme agréé.

Dans le même temps des panneaux d'affichage public et libre ont été reposés en lieu et place des anciens qui n'était plus utilisables, l'un à l'angle de la rue des lilas et de la rue de la forte maison et l'autre à l'angle de la rue du village et de la rue de la cordonnerie.



Cimetière

Nous avons diligenté une société pour la réalisation de l'enherbement des allées du cimetière avec un mélange de végétaux nécessitant par la suite peu d'entretien ainsi que du fleurissement le long des murs intérieurs.

Ils sont intervenus en août et octobre pour le traitement des mauvaises herbes dans les allées et l'enlèvement du surplus de gravillons pour permettre un bon

enracinement de leur produit.

L'épandage du mélange végétal a été réalisé fin novembre, le bon démarrage de la levée et de la prise des végétaux est suivi par la société.

Les travaux d'aménagements PMR n'ont pu être réalisés en 2022 par un manque de subventions allouées sur ce dossier.

Le projet est reporté en 2023.



Projet sécurité routière

Toujours dans un même souci de sécurité un projet d'aménagement avec la mise en place d'un sens de circulation en cœur de village est à l'étude. L'implantation de chicanes et places de stationnement sur des rues à sens unique et un arrêt dédié au bus devant l'école permettront un ralentissement de la circulation.

Portillon et mur de l'école

Des travaux de rénovation des murs de l'école, coté cantine et place des tilleuls, ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint, ainsi que la création d'un portillon face à la cantine. Cette nouvelle entrée par la place a pour but d'améliorer la sécurité de l'accès à l'école.



OU TROUVER LES INFORMATIONS

Mariage, PACS	Mairie
Carte d'identité, Passeport	Mairie
Inscription École.....	SIRP
Inscription liste Électorale, Recensement, État civil.....	Mairie
Problème Éclairage de rue.....	Mairie • Synelva
Acheter ou vendre une maison.....	Agence Immobilière • Notaire
Trouver une assistance maternelle.....	Mairie • Internet
Urbanisme	Mairie
Poubelles cassées ou perdues, Déchets Verts, Encombrants.....	Chartres Métropole
Concession Cimetière.....	Mairie
Eau, Assainissement.....	CMEau
Électricité	Synelva
Prestations aux Seniors	Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



DEMANDE DE TRAVAUX

Toit, tuiles : DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Extension :
- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Garage si accolé à l'habitation :
- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC

Mur de clôture, clôture : DP

Portail : DP

Piscine :
≤ 10m², non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 100m², non couverte : DP
≤ 100m² avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP
> 100m² : PC

Fenêtre de toit de type velux : DP

Photovoltaïque sur le toit : DP

Façades, ravalement, bardage : DP
Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois) :
Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur protégé,
Surélévée - 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé
Surélévée - 40m² : DP (si SP totale ≤ 150m²)
Surélévée + 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Fenêtre, porte fenêtre :
Création, changement : DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Parabole :
> 1m : DP

Véranda, terrasses couverte :
≤ 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Cabane, abris de jardins, appentis :
< 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 20m² : DP
> 20m² : PC

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire
SP : Surface plancher

COMMERCES ITINÉRANTS À POISVILLIERS

Poissonier NOWAK

Mardi midi
(entre 12h00 et 13h00)

06 10 49 14 43

Le Garde manger

Mardi semaine paire
sur la place de l'église
(commandes dès-16h)

Commande au 06 11 75 75 25

Boucher DARMIGNY

Mercredi après-midi et samedi après-midi
(entre 14h00 et 16h00)

02 37 23 98 90

ASSISTANTES MATERNELLES

DA SILVA Laura

9 rue des Luets.....02 37 22 88 41 • 06 76 26 85 61

TAILLANDIER Nathalie

12 rue des Luets02 37 22 89 50

CULTES

Secteur inter-paroissial
Renseignements

Maintenon

28 rue du Maréchal Maunoury
02 37 23 01 28

Lundi de 15h00 à 17h30

Du mardi au vendredi
10h à 12h • 15h00 à 17h30

Samedi de 10h à 12h

paroisse.styvesdestroisvallees@orange.fr
www.paroissemaintenon.com

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

SGA
Service général pour l'admission

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE ROUEN
Infos Recensement

Le recensement Militaire

Conformément à la loi, le recensement doit avoir lieu entre le jour du 16^{ème} anniversaire et au plus tard 3 mois après.

L'attestation de recensement remise en mairie est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique avant l'âge de 18 ans.

Pour qui ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pour quoi ?
Pour enregistrer et permettre la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Dans votre commune, le recensement en ligne est possible en trois clics :

1. Ce flashcode vous permet de créer directement votre compte sur www.mon-service-public.fr
2. Munissez-vous de vos documents numérotés (pièce d'identité et livret de famille)
3. Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », dans la zone « recherche », tapez « recensement citoyen en ligne ».

Vous pouvez également vous déplacer dans votre mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille.

e-recensement

Déjà plus de 3200 communes rattachées aux démarches en ligne « Recensement citoyen obligatoire »

Demandez votre rattachement

SGI IAP

Pour mieux communiquer sur le recensement, contactez directement le Centre du Service National de Rouen
Cellule Partenariats et Relations Extérieures

CNE DAMERVAL : ☎ 02 32 08 20 81 dominique.damerval@intradef.gouv.fr
Mme LECLERCQ : ☎ 02 32 08 20 32 anne1.leclercq@intradef.gouv.fr

DÉCHETS

Contacter CHARTRES MÉTROPOLE au 0 800 22 20 36

Accès autorisé dans toutes les déchetteries de Chartres Métropole. À noter que celle de Chaunay est fermée le mardi et celle de Champhol est fermée le jeudi ; fermeture également les jours fériés en hiver et le 1^{er} mai.

Ramassage des ordures ménagères

Le jeudi en début d'après midi

Ramassage des encombrants

Deux fois par an.

Déchets verts

En déchetterie ou à la benne mise à disposition sur la commune.

Collecte et tri sélectif des déchets ménagers

Conteneurs rue de la Cordonnerie.

TRANSPORT À LA DEMANDE

TARIFS

- **BILLET UNITAIRE** : 2,30 €
- **CARTE DE 10 VOYAGES** : 21 €
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS** : GRATUIT en période de vacances scolaires uniquement sur présentation de la carte de transport en cours de validité.

GRATUIT POUR :

- les accompagnants des personnes à mobilité réduite dont la carte d'invalidité porte la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement »
- les enfants de moins de 6 ans

Prise en charge

- **PERSONNES VALIDES** de votre domicile à une de nos 13 destinations.
- **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE** de votre domicile à une adresse de votre choix à Chartres.
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS** Période de vacances scolaires d'un point d'arrêt du réseau Filibus à une de nos 13 destinations.

www.filibus.fr

Téléphonez, Réservez, Bougez !

INFORMATIONS ET RÉSERVATION AU :

0 825 30 28 00

DÉPLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES NON URBAINES DE CHARTRES MÉTROPOLE !

2,30 €

Le trajet
billet unitaire

Service ouvert à tous !

> PÉRIODE SCOLAIRE :
DE 9H À 17H - Lundi, mardi, jeudi et vendredi

> PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES :
DE 9H À 17H - Du lundi au samedi

> NOS DESTINATIONS

- 1 Gare routière de Chartres
- 2 Place Drouaise
- 3 Place Morard
- 4 Théâtre de Chartres
- 5 Complexe aquatique/patinoire l'Odyssee
- 6 Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- 9 Clinique Saint-François à Mainvilliers
- 10 Clinique Bon Secours à Chartres
- 11 Clinique cardiologique à Gasville-Oisème
- 12 Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- 13 Hôtel Dieu

RÉSERVATION :
0 825 30 28 00

du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au plus tard la veille du déplacement avant 16h.
pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

Le service applique le principe de non concurrence avec les transports existants (car, train, bus)
Article 15.1 du règlement d'exploitation

GUICHET UNIQUE

Chartres métropole

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
et le samedi de 9h à 12h30.

Accueil physique

Place des Halles
28000 Chartres

Site

www.chartres.fr/services-en-ligne/rdv-guichet-unique

Accueil téléphonique

02 37 23 40 00

Mail

contact@ville-chartres.fr

NUMÉROS UTILES

Centre hospitalier de Chartres

Hôpital Louis Pasteur
4 rue Claude Bernard
28630 LE COUDRAY
02 37 30 30 30

Secours Urgences

Gendarmerie

17 ou 02 37 91 27 10

Pompiers

18 ou 112

SAMU

15

Centre anti-poisons (Angers)

02 41 48 21 21

Médecins de garde

15

Enfants maltraités

119

Pharmacie de garde

32 37

Cabinet infirmiers Bailleau l'Evêque

02 37 22 97 72

AGENDA TECHNIQUE

Grdf (Gaz de France)

Urgence sécurité Gaz :

0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel

0 810 224 000
(prix d'un appel local)

CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS-ADOLESCENTS

Association des PEP 28

Adresse

3 rue Charles Brune
28110 LUCÉ

Téléphone

02 37 88 14 14

Mail

standard@pep28.asso.fr

L'ODYSSÉE ESPACE AQUATIQUE ET PATINOIRE

Vous bénéficiez des tarifs et des prestations de Chartres Métropole.

Pour plus d'infos

www.vert-marine.com
02 37 25 33 33

POINT D'ACCÈS AU DROIT

02 36 67 30 40

5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

www.chartres-metropole.fr/dynamique/le-point-dacces-au-droit-pad

Aide aux victimes :

L'AVIEL (Association d'aide aux victimes en Eure et Loir) vous propose une écoute privilégiée, vous informe sur vos droits, vous oriente vers les services compétents et vous soutient dans vos démarches.

AVIEL • 02 37 36 50 36

www.france-victimes28.fr

Accès au droit :

Avocats, notaires, huissiers et conciliateurs de justice vous conseillent gratuitement. Une permanence d'Écrivain public est également assurée.

ASSISTANTE SOCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Action sociale

Adresse

29-31 rue Nicole
28000 CHARTRES

Téléphone

02 37 23 52 12
02 37 23 52 13

AMF - ORANGE

L'association des maires du département a lancé une opération pour inciter les Euréliens à recycler les anciens téléphones, mobiles ou tablettes. La collecte à Poissvilliers n'a pas été conséquente mais la commune a été heureuse de participer à cette opération destinée à réduire l'impact environnemental de ces appareils inutilisés.



LA FÊTE DES VOISINS

Le 25 mai, la fête des voisins a rassemblé une cinquantaine d'habitants de la commune.

Tous ont apprécié l'ambiance conviviale, le partage des idées, des souvenirs, les échanges au-

tour des différents plats apportés par chacun ou sur la vie et les projets dans le village.

Pour le plus grand bonheur de tous, cet événement sera de retour en juin prochain.

22 CONCOURS PHOTOS



Nous souhaitons organiser un concours photos dont le thème est : « Notre village ».

Ce concours se déroulera du 1^{er} mars au 30 avril.

Le lauréat verra sa photo servir de première de couverture du prochain bulletin municipal et une vidéo présentation des différentes photos aura lieu courant juin.

Si vous voulez participer inscrivez-vous dès maintenant auprès de la mairie, une réunion d'information aura lieu courant Février. À bientôt !!!!

BENNE À DÉCHETS VERTS

Une nouvelle fois cette année, la benne à déchets verts, présente de mi avril à mi novembre, a rencontré un vif succès.

Uniquement destinée à accueillir les déchets verts, nous comptons sur votre civisme pour ne pas l'encombrer avec des débris autres.

De même, quand cette dernière est pleine, il est interdit de déposer les ordures en dehors. Cette benne sera de retour au printemps.

A photograph of a modern hair salon interior with a large mirror, a chair, and a round ottoman.

Marilyn's
Coiffure

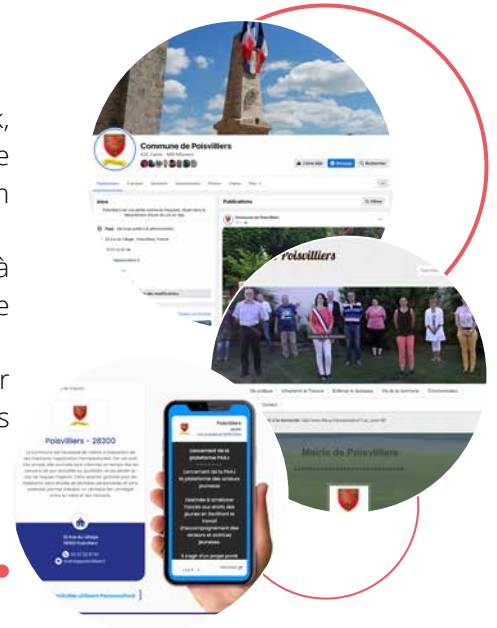
06 78 49 30 25

Salon privé sur RDV uniquement
Mardi : 9h - 20h30 - Mercredi : 9h - 17h
Jeudi : 9h - 14h - Vendredi : 9h - 19h
Samedi : 9h - 17h

LA MAIRIE COMMUNIQUE AVEC VOUS

En plus des panneaux d'affichage et des messages dans vos boîtes aux lettres, depuis 3 ans, Panneau Pocket délivre des informations précieuses : alertes météo, arrêtés préfectoraux, intervention sur les voiries, événements festifs ... L'application est gratuite pour tous les téléphones portables. Il faut ensuite juste sélectionner sa commune pour recevoir les alertes.

Et il y a aussi la page Facebook, le site internet de la Mairie de Poisvilliers, le compte Instagram commune de Poisvilliers. Inscrivez-vous et n'hésitez pas à laisser des commentaires voire des idées !
Merci à nos webmasters pour les mises à jour de ces outils numériques.



FEU D'ARTIFICE

Poisvilliers a fait son show ! Le 13 juillet dernier, c'est nombreux que vous êtes venus lors du défilé de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice. Une magnifique foule d'enfants accompagnés de leurs parents,

grands-parents, oncles et tantes, amis a créé un superbe cortège de lumières en direction du city stade où le feu d'artifice fut tiré. Un feu d'artifice de toute beauté ! Cette soirée s'est terminée dans la cour de la mairie où l'ambiance

était très festive autour d'un verre de l'amitié.

Rendez-vous le 13 Juillet prochain pour un évènement encore plus sympa !



CÉRÉMONIES

Comme chaque année, la commune a commémoré le 8 mai et le 11 novembre.

À ces occasions, Madame le maire, accompagnée des enfants présents, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts et

rappelé les noms des hommes du village, partis combattre et morts au combat.

Après un moment de recueillement chaque cérémonie a été close par un verre de l'amitié.

FOODTRUCK - LE GARDE MANGER

Venez retrouver Thierry du « Garde Manger » tous les mardis en semaine paire sur la place de l'Église.

Il vous propose une carte diversifiée de pizzas à emporter et il y en a pour tous les goûts (pâte fraîche et viande bovine française).

N'hésitez pas à passer commande dès 16H au 06 11 75 75 25.



REPAS DE NOS AINÉS

Quel bonheur de se retrouver ! Nos séniors se sont retrouvés avec une bonne humeur pour profiter d'un excellent repas dans une ambiance chaleureuse qui se dégageait du décor du restaurant ainsi que de l'accueil réservé. Tous les ingrédients étaient là pour une ambiance conviviale. Merci à tous nos séniors d'avoir répondu présent et d'avoir partagé un bon moment d'échanges et de dialogues.



24

LE PÈRE NOËL

Le 1^{er} décembre, les petits lutins du Père Noël, ont mis en place leur boîte aux lettres et décoré le joli sapin sur l'espace vert à côté de l'école. Les enfants ont pu déposer leurs jolis mots au Père Noël jusqu'au 16 décembre afin que les lutins puissent faire la transition des courriers au secrétariat du Père Noël.

Le dimanche 11 décembre a eu lieu notre traditionnelle balade dans le village en compagnie du Père-Noël qui a remis un sachet de bonbons aux enfants présents. Un chocolat chaud a été offert dans la salle du conseil de la mairie pour terminer l'après-midi.

NOUVEAU CITY-STADE

Après de plus de 20 ans de bons et loyaux services, le premier city-stade a tiré sa révérence en août. Vieillissant, il n'était plus aux normes de sécurité. Il en a entendu des cris d'encouragements, des hurras de joie, des pleurs parfois et quelques noms d'oiseaux, créant ainsi un joyeux lieu de vie dans le village. Il en a vu défiler des jeunes ou moins jeunes, certains venir à pied, d'autres en vélo, en scooter, patinettes ou même en skate ! Ce city-stade a bien rempli son rôle : terrain de jeux scolaires et extra-scolaires, lieu de rencontre et de retrouvailles entre copains et copines de tous âges. Il est parti en emportant quelques secrets bien gardés...

Son remplaçant plus moderne a été inauguré fin septembre. Une centaine de personnes était présente pour lui souhaiter une belle vie aussi chargée et riche en émotions que son prédécesseur. Deux sénateurs, deux conseillers départementaux, des maires et de nombreux jeunes étaient réunis autour du ruban d'inauguration. Le discours de Marie BOURGEOT a retenu l'attention de tous ainsi que le petit verre de crémant. Ce nouveau city stade sera sans aucun doute très apprécié par nos jeunes. ...



Madame la sénatrice, chère Chantal

Monsieur le sénateur, cher Daniel

Mesdames, monsieur, nos conseillers départementaux et suppléante, chère Karine, cher Étienne, chère Hélène,
Mesdames et Messieurs les maires et élus des communes voisines,

Mesdames et Messieurs, les élus de Poisvilliers, mes fidèles et indispensables accompagnateurs,
Mesdames et Messieurs, chers Poisvillois,

Bienvenue à tous !

Je suis ravie de tous vous accueillir pour l'inauguration de notre nouveau city-stade !

Même si le précédent ne paraît, semble-t-il, pas si ancien à ceux qui l'avaient inauguré en 2001, les intempéries et les frappes de ballon dignes des plus grands noms du sport commençaient sérieusement à mettre à mal le city-stade précédent. Habillage en bois et structure métallique ont ainsi fourni de bons et loyaux services durant une vingtaine d'années, encadrant des centaines de jeunes durant leurs heures de loisirs sportifs.

Aujourd'hui encore, les moins de 15 ans représentent un quart de notre population, il est donc indispensable d'investir dans des équipements pour eux tel que le parcours sportif à côté de l'école pour permettre les 30 minutes d'activité physique quotidienne du nouveau programme de l'éducation nationale.

En parallèle, ce city-stade accueillera pour les 30 prochaines années la pratique du sport par les scolaires mais également pour tous ceux qui, s'inscrivant dans des clubs alentours, pourront s'entraîner quand ils le souhaitent ...

Et pour compléter, nous avançons vers la rénovation de l'ancien logement de l'instituteur pour y faire une petite salle polyvalente, une salle à l'image de notre petit village mais avec un grand programme : celui d'accompagner l'ensemble des habitants dans leur souhait de développement d'associations, de rencontres, une salle digne de vos idées et de vos projets. Les écoliers pourront y faire des activités en cas de mauvais temps, les plus âgés y trouveront un lieu de coworking fibré ou un lieu de rencontre. A vous surtout d'en faire un lieu qui vous ressemble !

Je sais que, dans ce sens, nous serons accompagnés par le Département et nos conseillers départementaux, Karine Dorange et Étienne Rouault ici présents. Ils prônent la solidarité, l'équité des chances et ainsi ils seront à nos côtés dans ce projet d'envergure qui sera finalement à destination de toutes les générations, comme ils l'ont été pour le remplacement de ce city-stade. Je les en remercie d'avance. Il faut savoir avancer avec notre temps, avec modernité, avec audace parfois pour ne pas finir comme une commune-dortoir, une commune sans âme...

Je sais également que nos sénateurs, tels que Daniel Gueret ou Chantal Deseyne ici présents, seront des facilitateurs de projets. Un problème, une question, ils répondent et remontent nos interrogations au plus haut niveau de l'État. Merci mille fois...

Je ne doute pas non plus que Chartres métropole nous accompagnera dans nos futurs projets comme cela est déjà le cas dans tout ce que nous entreprenons. Conseils, subventions, juridique ou administratif, petits achats ou grands investissements, sachez que l'Agglo prend une part importante de la vie de la commune, à nos côtés, tous les jours. Je les en remercie vivement !

C'est un travail en synergie avec toutes ces instances qui nous permet de bâtir le Poisvilliers de demain. Alors, nous avons besoin de vos idées, de vos envies pour avancer dans le bon sens ! Ne râlez pas, proposez, toutes les idées sont bonnes à étudier et vos élus sont là pour faire de Votre village, un lieu plus agréable encore...

Nous avons une très belle localisation entre ville et campagne, l'agglomération chartraine d'un côté, les champs de l'autre, la vie à cent à l'heure et le calme imperturbable de la Nature. Cela nous permet de ne pas perdre pied et de ne jamais oublier l'essentiel : être ensemble, vivre ensemble.

Je vous invite à renouer avec vos voisins, à participer à la vie du village, c'est l'avantage de sa taille, tout le monde se connaît ! Alors, venez fêter les 20ans de l'association des Parents des Petites Canailles le Samedi 08 Octobre soirée dansante, inscrivez-vous, vous êtes tous conviés !

Et en attendant... profitez bien de ce city-stade dès ce soir !!



LES PETITES CANAILLES

Les Petites Canailles sont vraiment enchantées de retracer avec vous cette très belle année 2022.

20 mars 2022 : Loto

Nous avons eu la chance de faire salle comble grâce à vous et aussi grâce à de nombreuses personnes extérieures à nos deux villages. Nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer : le budget lots augmentera en 2023 en espérant vous rendre encore plus heureux. Retenez la date de notre prochain loto : **dimanche 19 mars 2023**.



3 avril 2022 : Chasse aux œufs

Cette année nous avons fait le choix de changer la date habituelle de notre événement afin de permettre à plus d'enfants d'être présents. Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Nous avons eu chaud au cœur d'entendre les rires et de voir les sourires sur l'ensemble des visages des participants. Prochaine chasse le **dimanche 2 avril 2023**.

17 juin 2022 : La Kermesse

Après de longues années d'absence, la voilà enfin de retour. Les Canailles ont voulu marquer le coup et vous faire plaisir ! Placer cette belle fête au cœur du village de Berchères-Saint-Germain, 3 structures gonflables au lieu de 2 habituellement, de nombreux jeux, de nombreux lots et des prix accessibles pour tous. Merci aux bénévoles sans qui ce moment n'aurait pu avoir lieu. Merci aux enfants et aux enseignants de l'école Louis Pasteur pour le magnifique spectacle ! Elle vous a plu ? Alors rendez-vous le **vendredi 16 juin 2023** au cœur de village de Poisvilliers !



8 octobre 2022 : Les 20 ans des Petites Canailles en deux temps.

Après-midi aventure

Cela faisait des mois que nous préparions cet événement. Beaucoup de travail, beaucoup de doutes, beaucoup de rigolades lors des réunions pour parvenir à ce résultat. Vous avez été nombreux à venir nous voir et nous féliciter. À notre tour, nous voulions vous remercier d'avoir joué le jeu et d'avoir participé à cette belle journée.



Soirée paëlla

Quoi de mieux après une telle journée que de terminer sur un bon repas et de faire la fête ensemble jusqu'au bout de la nuit ? Vous avez été 150 personnes à répondre présentes, et pour cela 1000 mercis. Grâce à vous ce premier repas dansant fut un vrai succès ! Vous en voulez encore ? Et bien... pourquoi pas...

14 octobre 2022 : Assemblée générale

Le bureau reste inchangé : Vincent (Président), Karine (Secrétaire), Olivier (Trésorier). Nous avons la chance d'accueillir six nouvelles recrues : Cindy et Damien, Mélissa et Xavier, ainsi qu'un nouvel Olivier et Caz. À peine arrivés, ils sont déjà très investis ! Merci à eux !



2 décembre 2022 : Spectacle de Noël

Nous savons que les enfants ont été ravis de suivre la suite des aventures de nos deux lutins farceurs... Mais le clou du spectacle a été l'arrivée surprise du Père Noël qui a profité de sa visite pour offrir des chocolats aux petites canailles les plus sages.



3 décembre 2022 : Vente de sapins

Cette année encore vous avez été nombreux à passer par les Canailles pour l'achat de votre sapin de Noël. Merci à vous pour votre confiance ! Les Petites Canailles ont de nouveau décidé d'envoyer une liste au Père Noël pour que les enfants puissent retrouver des cadeaux ou subvention pour le voyage scolaire au pied du sapin de l'école.

L'association :

Nous tenions à remercier l'ensemble des bénévoles de l'association. Nous parlons évidemment des membres les plus actifs comme ceux qui acceptent de nous donner quelques heures de leur temps lors des événements, il n'y a pas de petits efforts. Sans vous, rien ne serait possible.

ATTENTION : 80 % de nos petites canailles prendront leur retraite l'année prochaine ! Il serait dommage que l'association ferme ses portes pour faute de repreneurs.

Un grand merci également aux Mairies de Berchères-Saint-Germain et Poisvilliers pour leurs subventions, prêts de salle, de matériels, de bras et de place. Depuis de nombreuses années un vrai partenariat existe entre nous et la même envie de faire vivre nos villages nous anime.



Tookets

Vous êtes sociétaires du Crédit Agricole ? Les Petites Canailles aussi.

Saviez-vous que grâce à vos achats avec votre carte vous aviez le pouvoir d'aider notre association à se développer ? Comment ? Tout simplement en nous reversant vos Tookets. C'est gratuit et ça se fait en seulement quelques clics. 2 minutes de votre temps pour une bonne action et nous aider à proposer plus aux enfants. Sympa, non ? Alors qu'attendez-vous ? Contactez-nous si vous avez besoin d'aide !



Recherche de lots !

Vous n'avez peut-être pas de temps pour nous donner un coup de main et nous le comprenons parfaitement. Mais vous avez peut-être la possibilité par votre entreprise ou l'un de vos proches de récupérer des lots pour le loto ou la kermesse ? Il n'y a pas de petits lots ! Stylos, porte-clés publicitaires, ordinateur, voiture (bah quoi on peut toujours rêver, non ?) Tout cela pour dire que c'est avec votre aide que nous pourrions embellir ces événements.

Un énorme merci au Crédit Agricole de Maintenon qui a subventionné l'achat de nos éco-cups et t-shirts. Canon, non ?



Contact

Président : Vincent TAMILIO

lespetitescanailles28300@gmail.com



Facebook

Suivez-nous sur notre page Facebook :



Les Petites Canailles de Berchères-St-Germain et Poisvilliers

VINCENT PASCAL

Nous sommes fiers de Vincent Pascal, artiste de notre village, qui a exposé ses œuvres lumineuses pendant un mois et demi au Prieuré Saint Vincent à Chartres. Voici quelques photos de ses créations.



2022 À L'ÉCOLE, UNE ANNÉE (ENFIN) NORMALE

« **Côté festivités**, la traditionnelle cérémonie de départ des Cm2 a pu se tenir tout début juillet, voyant partir 24 élèves cette année. Comme chaque année, diaporama de leurs années d'école, cadeaux remis par les conseillers municipaux de Berchères et de Poisvilliers et cocktail de l'amitié ont été de mise.

Ce fut ensuite un pique-nique pluvieux mais néanmoins animé pour les élèves de Poisvilliers.

Pour clôturer l'année, ils ont pu apprécier les décorations de Noël installées par le personnel de cantine toujours motivé pour égayer les lieux.

Côté personnel, peu de changements : Dylan rejoint l'équipe à Poisvilliers pour surveiller les enfants dans la cour le midi et

aider à la garderie à Berchères. Jean-Pascal devient notre « remplaçant titulaire ».

C'est donc maintenant Patricia, Lydia, Dylan et Jean-Pascal qui s'occupent de la cantine à Poisvilliers, pendant que Florence, Sylvie, Gerty, Laurence et Stéphanie font équipe à la cantine de Berchères. La garderie du matin est assurée par Laurence tandis que Sylvie, Lydia, Gerty et Dylan s'en chargent le soir. Florence et Stéphanie assurent la sécurité des enfants dans le bus. Et enfin, Laurence et Stéphanie aident les enfants de maternelle en tant qu'ATSEM.

Côté ramassage scolaire, nous n'avons pas réussi à trouver un chauffeur pour conduire notre car scolaire malgré tous nos efforts au long de cette année. C'est donc

la fin d'une belle aventure qui nous tenait pourtant à cœur : la mort dans l'âme, le SIRP a décidé d'abandonner son rôle d'organisateur de second rang et rend donc sa compétence à Chartres Métropole. Transdev assurera le transport sous la responsabilité du SIRP jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023. A la rentrée scolaire 2023, Chartres Métropole deviendra l'organisateur du transport. Les accompagnatrices que vous connaissez seront toujours présentes dans le car. Par ailleurs, notre car va prochainement être mis en vente.

Tout le personnel du SIRP se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2023.

Delphine JACQUES,
Présidente du SIRP



ÉCOLE DE BERCHÈRES-SAINTE-GERMAIN



Classe de PM/MS • Mme GUILLE CERTAIN



Classe de MS / GS • Mme PATON

ÉCOLE DE BERCHÈRES-SAINTE-GERMAIN ET POISVILLIERS



Classe de GS/CP • Mme MAUPU



Classe de CE1/CE2 • Mme GIRAUD

ÉCOLE DE POISVILLIERS



Classe de CE2 / CM1 • Mme ROULLÉ



Classe de CM1 / CM2 • M PELARDY

NAISSANCES

- 17 février 2022
Robin, Mathieu, Mickaël GILLOT
- 24 mars 2022
Julia, Bénédicte, Christelle MALÉPART
- 15 avril 2022
Giulia, Catherine, Sylvie BAUCHERON
- 5 août 2022
Fabio, André OLIVEIRA LEITE
- 8 décembre 2022
Valentin, François, Didier VALETTE

MARIAGES

- 30 avril 2022
David, Edouard, Pierre KLEIN
Pauline, Hortense ABBÉ
- 21 mai 2022
Romain, Victo, Etienne VALETTE
Marie-Laure, Nathalie FERRÉ



- 28 mai 2022
Camille, Laurent, Adrien BRIAUX
Leslie, Véronique, Germaine, Roberte PICHERAU



- 25 juin 2022
Arnaud Albert PICHON
Danièle Christine GRENET



DÉCÈS

- 30 avril 2022
Simone RUCHAUD née VASSEUR (95ans)

ÉVÈNEMENTS DE 2023

21
janvier
2023

Vœux du maire

9
juin
2023

Fête des Voisins

13
juillet
2023

Défilé fête nationale
dans les rues de la commune
avec des lampions

14
mai
2023

Bric à Brac

16
juin
2023

Kermesse

3
déc.
2023

Passage du Père-Noël
dans les rues de la commune

34



Granudem déménage,
retrouvé nous maintenant
rue du Commandant
Charcot à Amilly

*Je respecte ma planète,
j'utilise du sable et du
gravier recyclé*



**GARDEN
EQUIPEMENT**
Matériel d'Espaces Verts Depuis 1989

02 37 36 68 88
1 rue Paul Langevin - 28300 MAINVILLIERS

Grillo JOHN DEERE Husqvarna PELENC SAELEN STIHL AMAZONE

N°1 DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



LA CONFIANCE À DOMICILE

Portage de repas en Eure-et-Loir

- Vos repas 7j/7 ou les jours que vous choisissez
- Les conseils d'une diététicienne pour un suivi personnalisé
- Composez vous-même votre repas



Aides fiscales sur les prestations de services à la personne
Loi de finances n° 2016-1917 du 29 /12/2016

Agence d'Eure-et-Loir
02 37 26 23 01
A votre disposition
365j/365



Illustrations : La Pompadour

OFFRE DÉCOUVERTE UN REPAS OFFERT

Déjeuner à la carte 12,80 € TTC (11,64 HT)

Sur présentation de ce coupon - Offre promotionnelle non cumulable, valable une seule fois jusqu'au 31/12/2022 pour une personne de+ de 65 ans par foyer et dans la limite de nos disponibilités.



www.les-menus-services.com



POMPES FUNÈBRES MARBRERIE
Indépendante
Stéphane Perche

Nouveau site, nouveaux services www.stephaneperche.fr

Commande de fleurs et d'accessoires funéraires en ligne

Création et personnalisation de votre monument funéraire visible en 3D.

Consultation des derniers avis de décès et des funérailles

Déposez vos Messages de condoléances en ligne



Un arbre du souvenir est planté à chaque dossier décès.

30 bis, avenue Maurice-Maunoury
28600 LUISANT

Tél. 02 37 25 46 72 - Mail : pfm-s@orange.fr

1 rue des 3 Mariés
28120 ILLIERS COMBRAY

Tél. 02 37 33 28 79 - Mail : pfm-s-illiers@orange.fr

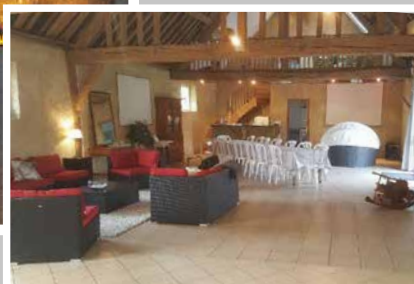
Heb. N° 20.28.00/46



La Mavelynière
Salle de réception & gîtes

Salle de réception et gîtes de 4 à 24 personnes

Mariages - Anniversaires - Fêtes de famille - Séminaires



Marie et Rodolphe Bourgeot – **La Mavelynière** – 17, rue du Village 28300 POISVILLIERS
Mobile : **06 09 58 07 26** – Email : lamavelyniere@gmail.com

Carreau déco

Votre spécialiste carrelage au meilleur prix

VENTE DE CARRELAGE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

CARREAU DÉCO / C'EST 6 MAGASINS

ouverts du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h



72 RUE DE L'EMS
76360 BARENTIN



2 RUE DE LA BUTTE CELTIQUE
28300 LÈVES



78 RUE DU BOIS SABOT
28100 DREUX



2 RUE DES GINKGO BILBOA
76290 MONTIVILLIERS



853 RUE DE COCHEREL
27000 ÉVREUX



51 AVENUE GUSTAVE PICARD
76410 TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

www.carreaudeco.com